Résolution présentée par la délégation de Malte

Thème Agenda 2030: pour le développement durable

Concerne L'alimentation en eau potable

L'Assemblée Générale,

Concernée par l'appauvrissement des réserves mondiales d'eau potable et par la sécheresse qui prévaut,

Constatant que plus de 2 milliards de personnes sont privées d'un accès régulier à l'eau potable, comme nous en informe l'UNESCO,

Inquiétée que ce nombre ne cessera d'augmenter, issu du réchauffement climatique qui entraîne des sécheresses et l'extinction de maintes espèces végétales et animales,

Limitée par le fait que l'extraction des eaux des réserves souterraines peut s'avérer d'être un défi dans les domaines technologiques, sanitaires ou environnementaux en plus d'affronter la possibilité de pollution de ces provisions d'eau douce par l'eau salée,

Craignant que l'usage des énergies fossiles rend le processus de désalinisation de l'eau des mers à présent polluant,

Soulignant que l'accès à l'eau potable est une une condition essentielle à la santé publique qui permet notamment de prévenir de nombreuses maladies et de favoriser le bien-être des populations et aussi constitue un droit humain fondamental déclaré par la résolution 64/292 des Nations Unies,

Notant que l'agriculture représente environ 70 % des prélèvements mondiaux d'eau douce, comme nous en informe l'IAEA, ce qui en fait le secteur qui utilise le plus d'eau potable à l'échelle mondiale, et que l'amélioration de l'efficacité de l'irrigation constitue ainsi un enjeu important pour préserver les ressources en eau;

Décide -de proposer un nouveau comité nommée IWSARC (International Water Supply and Regulation Committee) afin de réglementer l'usage et l'approvisionnement en eau douce qui travaillera en collaboration avec la ICRC (International Red Cross Committee) et WHO (World Health Organisation) qui, s'appuyant sur le support des Nations Unies, aidera les populations en pénurie d'eau à remplir leur besoin en eau potable en installant les infrastructures nécessaires, finançant l'aide humanitaire et en mettant en place des règles plus strictes sur l'agriculture et élevage intensif,

- d'encourager les États à investir dans des infrastructures durables et dans des recherches de nouvelles technologies plus rapides, moins polluantes et plus abordables d'extraction et/ou désalinisation de l'eau, ainsi que d'imposer une taxe dont le pourcentage dépendra du PIB sur tous les pays membres afin de financer ce projet.

Le texte français fait foi.